



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Communiqué de presse  
18 avril 2023

## Appel à projet « CURA » Une saison arts visuels dans les scènes nationales

À l'initiative du ministère de la Culture et de la Direction générale de la création artistique (DGCA), l'appel à projet « CURA » vise à soutenir la présence des arts visuels au sein des scènes nationales dans le cadre d'un partenariat entre le Centre national des arts plastiques (Cnap), C|E|A, association française des commissaires d'exposition et l'Association des scènes nationales (ASN).

**CURA**

arts visuels et  
scènes nationales

Alors que les conséquences de la crise sanitaire ont impacté le secteur des arts visuels pour une longue période, il s'agit d'étendre les possibilités de monstration et de travail pour les artistes et les commissaires d'exposition au-delà des réseaux qui leur sont principalement consacrés mais aussi de faire découvrir le meilleur de la création contemporaine sur l'ensemble du territoire à un large public.

Ce soutien spécifique vise les objectifs suivants :

- Valoriser la pratique curatoriale, expression d'une pensée singulière devenue collective dans l'espace et le temps ;
- Accompagner l'insertion et la professionnalisation des commissaires d'exposition ainsi que des artistes exposés, en particulier pour la génération qui a été particulièrement impactée par le déficit de visibilité au cours de la crise sanitaire ;
- Apporter un soutien accru aux artistes en offrant des espaces de visibilité supplémentaires mettant en valeur la scène artistique française émergente et confirmée ;
- Renforcer l'expertise des scènes nationales dans l'accompagnement de projets dans le champ de l'art contemporain en permettant une programmation ambitieuse et prospective ;
- Favoriser les pratiques professionnelles vertueuses (rémunération des artistes, réflexion sur l'accrochage et les modalités d'écriture curatoriale...);
- Favoriser une mise en lien des scènes nationales avec les acteurs de l'art contemporain sur leurs territoires (notamment sur la question de la production des œuvres ou de la médiation) ;
- Développer les conditions de croisement des publics ;
- Développer une offre d'art contemporain sur des territoires moins dotés de structures professionnelles dédiées ;
- Expérimenter, pour les scènes nationales volontaires, une programmation d'art contemporain sur une saison complète ;
- Favoriser la circulation des œuvres contemporaines des collections publiques sur le territoire et en particulier d'intégrer des œuvres de [la collection du Cnap](#) aux projets curatoriaux envisagés dans le cadre du programme voire des projets artistiques ayant bénéficié d'un soutien du Cnap.

Le présent appel à candidature vise à sélectionner des commissaires d'exposition (individuel ou en équipe) qui concevront et mettront en œuvre une programmation arts visuels pour une scène nationale volontaire durant toute une saison (2 à 4 expositions).

Cet apport en expertise dans le champ de l'art contemporain permettra de concevoir un programme d'expositions par un commissaire (individuel ou en équipe) qui prendra en compte l'identité et les orientations programmatiques du lieu tout en proposant un propos personnel.

Le programme a vocation à se développer sur la saison 2023-24 ou 2024-25.

Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) seront les interlocuteurs de suivi du programme à l'échelon territorial.

Le soutien financier sera attribué à la scène nationale engagée dans le dispositif qui contractualisera avec le commissaire retenu (individuel ou en équipe).

Les scènes nationales associées au projet CURA sont :

**La Maison de la culture à Amiens, le Théâtre Jean Lurçat à Aubusson, Le Tandem à Arras-Douai, L'ACB à Bar-le-Duc, La Garance à Cavaillon, Tropiques-Atrium à Fort-de-France, L'ARC scène nationale au Creusot, Le Volcan au Havre, Les Quinconces L'espal au Mans, Le Théâtre scène nationale à Mâcon, Carré-Colonnes à St-Médard en Jalles et Le LUX, scène nationale de Valence.**

## **DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION**

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la [fiche d'identité](#) de chaque scène nationale engagée dans le programme qui énonce les informations clés suivantes :

- Identité du lieu, orientations synthétiques de son projet artistique et culturel (4 à 5 pages) ;
- Nature des espaces mis à disposition ;
- Ressources et compétences mobilisables au sein de l'équipe pour accompagner la programmation en arts visuels dans le cadre du programme « CURA » ;
- Enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée au projet « CURA » ;
- Le cas échéant, mise à disposition de logement ;
- Autres moyens (notamment techniques et logistiques : ateliers de construction, moyens de transport, etc.) ;
- Précisions spécifiques.

Le processus sera conduit en deux temps :

### **Présélection :**

- Une phase de candidature permettant d'apprécier la démarche professionnelle et la compréhension des enjeux du programme ;
- Une phase de rencontre sur site pour les candidats présélectionnés avec les directions des scènes nationales qu'ils auront privilégiées, avant la réalisation de leurs projets. Dans le cas de candidatures multiples sur une même scène nationale, la commission de sélection, en dialogue avec les directions des scènes nationales, pourra formuler une ou plusieurs propositions alternatives.

**Sélection définitive :**

Les candidatures donneront lieu à une sélection sur dossier par une commission spécifique.

La sélection définitive des projets retenus sera validée par la commission composée à cet effet, après avis des directions des scènes nationales à la suite des rencontres avec les commissaires.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Les bénéficiaires concernés sont des commissaires d'exposition (individuel ou en équipe) inscrits dans une pratique professionnelle.

Sans exclusive, les programmations proposées convoqueront les disciplines artistiques contemporaines suivantes : arts plastiques, arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, film, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture, vidéo.

Un candidat ne pourra déposer qu'un seul dossier, à titre individuel et collectif.

**CUMUL AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS**

Le soutien au titre du programme « CURA » est cumulable avec d'autres dispositifs portés par le Cnap ou les Directions régionales des affaires culturelles.

Le candidat retenu devra s'engager à une disponibilité au cours de la saison de programmation et ne pourra donc pas bénéficier, en parallèle, d'une résidence de l'Institut français ou de la Villa Médicis par exemple.

**CRITÈRES D'ANALYSE**

Les dossiers sont étudiés par une commission de sélection spécifique qui s'attache aux critères suivants :

**Pour la candidature :**

- Compréhension des enjeux du programme ; singularité du travail conduit et inscription de la démarche du commissaire (individuel ou en équipe) dans le champ de l'art contemporain ;
- Capacité à développer une programmation ambitieuse de plusieurs expositions ;
- Capacité à s'inscrire dans un dialogue harmonieux au sein d'une équipe pluridisciplinaire et à mobiliser les ressources du territoire ;
- Capacité à mettre en œuvre son action par des pratiques professionnelles vertueuses ;

### **Pour la rencontre avec les scènes nationales :**

- Qualité du parcours et pertinence au regard des enjeux actuels de l'art contemporain ;
- Capacité d'inscription du projet au sein de la programmation de la scène nationale ;
- Capacité à concevoir un projet compatible avec les contraintes techniques et financières.

### **CONTENU DU DOSSIER**

#### **Le dossier de candidature comporte les éléments suivants :**

- **Un premier document au format .pdf intitulé « NOM-prénom-artistique », en format « paysage » afin de faciliter sa lecture sur écran, comprenant :**
- Une lettre de motivation de 3000 signes maximum permettant d'apprécier la compréhension des enjeux du projet et les premières orientations programmatiques proposées ;
- Une liste motivée des 3 premières scènes nationales privilégiées (2 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae incluant une bibliographie personnelle et la liste des expositions réalisées en tant que commissaire ;
- Une sélection de trois à cinq projets curatoriaux identifiés par le candidat comme des références permettant d'apprécier sa démarche (qu'il en soit l'auteur ou non).
- **Un deuxième document au format .pdf intitulé « NOM-prénom-administratif » :**
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ; pour les demandeurs étrangers hors UE, une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité pour la totalité de l'année où le candidat dépose sa demande ; pour les demandeurs étrangers de l'UE, un justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou d'électricité, avis d'imposition).
- **Un troisième document au format .pdf intitulé « NOM-prénom-RIB » :** un relevé d'identité bancaire (RIB) complet.

**Le poids de ces documents ne devra pas dépasser 5Mo.**

#### **Pour les candidats présélectionnés :**

Un temps de dialogue sera prévu avec les équipes des scènes nationales pour les candidats présélectionnés. Les rencontres organisées sur place, au sein des scènes nationales, feront l'objet d'un défraiement des candidats présélectionnés.

### **COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

La commission est composée de représentants de la DGCA, des DRAC, du Cnap, de CEA et de l'Association des scènes nationales (ASN).

## CALENDRIER ET ÉTAPES

- Diffusion de l'appel à candidature le 6 mars 2023 ;

### **Phase de candidature :**

- Dépôt des demandes au plus tard le 3 avril 2023, 18h ;
- Présélection annoncée le mi-mai 2023 ;
- Rencontre avec les scènes nationales dans le courant fin mai 2023 ;
- Résultats communiqués en juin 2023.

## DÉPOSER UNE DEMANDE

- Les candidatures s'effectuent uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : [cura.candidature.2023@cnap.fr](mailto:cura.candidature.2023@cnap.fr)
- Téléchargement des fiches descriptives des scènes nationales, [ici](#).

## CONTACTS

### **Centre national des arts plastiques**

Marc Vaudey

Directeur du pôle création

[marc.vaudey@cnap.fr](mailto:marc.vaudey@cnap.fr)

Sandrine Vallée-Potelle

Cheffe du service communication, information et ressources professionnelles

[sandrine.vallee-potelle@cnap.fr](mailto:sandrine.vallee-potelle@cnap.fr)

### **Communic'art**

Jonathan Teyssédou

+ 33 (0)7 67 23 36 85

[jteyssedou@communicart.fr](mailto:jteyssedou@communicart.fr)



[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)